

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Novembre

## Majorité républicaine

La vraie majorité républicaine de la Chambre s'est enfin dégagée ; la séance du 12 novembre a fait ce miracle. On la niait, cette majorité, on soutenait qu'elle n'existait point — et non sans de fortes apparences de raison, car elle est restée longtemps à l'état latent, — mais la voilà au jour, visible, tangible : Dieu lui donne longue vie !

Elle est saluée sur tous les points du pays par un soupir de soulagement ; car on sentait partout que nous allions à la dérive, et aucune branche ne se trouvait à la portée de la main pour nous retenir. Nous perdions pied, peu à peu, sur ce terre-plein de la République, entraînés vers les steppes désolées d'un socialisme incapable de nous dire où il nous conduirait.

Que la Chambre le sache : elle a aussi bien le pouvoir de nous sauver que de nous perdre. Elle aiguillait depuis quelque temps sur une mauvaise voie ; elle vient de se retourner, ce n'était pas trop tôt. Qu'elle se maintienne dans sa nouvelle direction.

L'opinion publique a lieu de se demander comment s'est produit ce revirement qui l'a si agréablement surprise, quelle en est la cause ? Peut-être que le contact du pays avec ses élus, pendant ces vacances, n'y est point étranger. Il ne faut pas croire que les agitations révolutionnaires, portées un peu partout, aient été du goût de tout le monde ; si elles ont fanatisé quelques cervelles, elles ont singulièrement mis sur leurs gardes les gens qui aiment à voir clairement ce qu'il y a au bout du chemin où on les conduit. Et ils sont nombreux, ceux-là. Et ils conservent heureusement la tradition de ce vieux bon sens gaulois, fermé aux utopies, aimant à appuyer ses pieds sur un terrain solide. Or, je doute que les développements, d'ailleurs très sobres, qu'on leur a servis des

théories collectivistes, aient fait chez eux de nombreux prosélytes. La conséquence qu'ils en ont tirée, c'est que le collectivisme tue la République. Ils ne se sont pas laissés toucher par les protestations véhémentes de ses adeptes ; avec une logique qui défie toutes les protestations, ils soutiennent leur accusation et nous la soutiendrons avec eux, en nous appuyant sur ce fait que le collectivisme ne veut point, — et ne saurait supporter — le gouvernement parlementaire. Or, la République, c'est le gouvernement parlementaire par essence ; sans parlement, et sans parlement élu, maître de faire les lois, il ne peut y avoir de République. La bonne garantie que les collectivistes donnent de leur régime républicain en plaçant la source du pouvoir dans le « prolétariat ».

Le prolétariat — une abstraction ! — gouvernant : *quésaco ?*

Oh ! attendez, voici la réponse : Le prolétariat s'incarnerait dans la personne de ses leaders. Si cela se faisait demain, nous aurions pour gouvernants les leaders actuels du marxisme, qui, investis du droit du prolétariat comme autrefois nos rois du droit divin, assigneraient à chacun de nous son rôle social, sa part de travail, de pain et de liberté. Si vous appelez cela une république !...

Non ! Il n'y a, il ne peut y avoir de vraie république que la République parlementaire. Que la majorité qui l'a si brillamment affirmée le 12 novembre la conserve et, pour cela se maintienne.

Qu'elle n'ignore pas que les alarmes que ses défaillances antérieures jetaient dans le pays, provenaient précisément du danger que ses hésitations faisaient courir au régime parlementaire. Que la majorité républicaine comprenne que son opposition dans la situation actuelle, manquerait de base puisqu'elle s'adresserait à des ministres républicains, incontestablement républicains comme elle. Dès lors, l'opposition ne se concevrait que pour faire le jeu des ambitions, si magistralement matées dans la

séance de jeudi. Hé bien ! Je le répète, le pays en est las. Le pays ne tient pas aux hommes ; il ne considère que la ligne politique des ministères. La ligne du présent cabinet lui convient, parce qu'à l'extérieur ses intérêts sont bien défendus et qu'à l'intérieur il livre le bon combat contre ceux qui menacent la société actuelle.

Bernard LAVERGNE,  
Sénateur du Tarn.

## DÉFAITES SUCCESSIVES

Les radicaux et les socialistes n'ont pas de chance. Ils ne cessent d'attaquer le cabinet de M. Méline et ils ne cessent d'être vaincus. Après l'interpellation de M. Mirman qui se termine par une déroute, voici l'interpellation de M. Jourdan (du Var), qui s'achève par une débandade.

Les manœuvres, les ruses, les pièges de cette opposition aux abois, sont successivement déjoués, le plus simplement du monde, par l'attitude loyale et ferme de M. le Président du Conseil et de ses ministres. M. Méline n'a eu qu'à poser la question de confiance pour que ses bruyants adversaires se dispersent en mauvais ordre.

Après une discussion de la proposition Guillemet-Trouillot, qui en avait fait ressortir toutes les incohérences, l'extrême-gauche exaspérée de ne pas pouvoir renverser le gouvernement, a renouvelé ses assauts avec plus de fureur que jamais. Croyant embarrasser le cabinet, elle lui a demandé par voie d'interpellation, à la fin de la séance de mardi, quelle attitude il prendrait devant le Sénat à l'occasion de la prétendue réforme électorale. En quelques phrases vigoureuses, M. le Président du Conseil a dénoncé cette suprême tactique de l'opposition ; il a déclaré qu'un gouvernement qui accepterait de pareilles injonctions serait indigne de conserver le pouvoir. Et par soixante voix de majorité, la Chambre a donné raison à la clairvoyance et au courage de M. Méline.

Voilà un langage et une attitude qui auront un juste retentissement dans le pays. Un cabinet qui repousse en effet avec une pareille indignation les sommations de l'extrême-gauche, est un cabinet qui comprend l'étendue de sa tâche et de ses devoirs.

Les radicaux et les socialistes n'avaient donc qu'un but en réclamant la discussion immédiate d'une proposition inacceptable sur la réforme électorale du Sénat, celui de se débarrasser du ministère actuel. Peu importait à ces amateurs de progrès, de manifestations dans le vide que le Sénat fût élu au mois de janvier par certains délégués ou par certains autres. Ce qu'ils voulaient, c'était tenir les urnes électorales, faire de la candidature officielle, obliger l'administration à se prononcer en faveur de leurs amis.

Tout le monde savait que la prétendue réforme de M. Trouillot ne pouvait avoir d'effet au prochain renouvellement sénatorial, fixé par un décret régulier au 3 janvier et qui nécessite une convocation des conseils municipaux le 29 novembre prochain. Demander à une assemblée sérieuse de sanctionner en quinze jours une innovation que M. Guillemet et M. Trouillot avaient mis deux ans et demi à préparer, c'était se moquer d'elle et du plus vulgaire bon sens.

Rien n'a été prévu dans ce texte de loi incohérent qu'on a arraché à la faiblesse de la Chambre. La nouvelle procédure électorale qu'on a improvisée, n'est même pas complète ; elle laisse en suspens la question du ballottage, celle des délais ; celle des protestations et des recours devant les tribunaux administratifs, celle des déplacements et des indemnités des délégués. Au dernier moment, M. Trouillot lui-même a dû reconnaître des lacunes aussi énormes. Il avait songé, ce rapporteur étonnant, à retarder d'un mois ou deux la date des élections et à allonger indéfiniment les mandats des sénateurs dont les pouvoirs expirent le 5 janvier. M. Henri Brisson, le président de la Chambre, qui n'est guère suspect en pareille matière, a été obligé de faire remarquer

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 7

## LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

IV

### L'odyssée d'un bandit

Nous avons perdu de vue Pierre Rigaut, au moment où sa nièce, succombant sous ses mauvais traitements, vaincue par la misère, écrasée de fatigue, était ramassée à demi morte dans les rues de Bruxelles. En ne la voyant pas rentrer ce soir-là à l'heure habituelle, il pensa tout d'abord qu'elle s'était attardée dans quelque quartier éloigné, ou que, poursuivie comme mendiante par les agents, elle avait dû faire un détour pour regagner la maison. Mais les heures passant sans qu'elle revint, ses premières suppositions se changèrent bientôt en appréhensions plus sérieuses. Quand le jour vint, il ne se fit plus d'illusion ; évidemment sa nièce avait été arrêtée comme vagabonde. L'idée d'une fuite volontaire n'était pas admissible ; il savait trop bien la peur terrible qu'il inspirait à la pauvre enfant, et les menaces dont il accompagnait chaque jour son départ, devaient inévitablement la ramener près de lui. D'ailleurs en supposant même qu'elle eût été prise de la folle pensée de se soustraire à son existence pénible, comment aurait-elle pu mettre à exécution ce projet insensé. La somme que

constituait sa recette quotidienne était trop modeste pour lui permettre d'aller bien loin — surtout dans un pays qu'elle ignorait — et se fut-elle décidée à tenter l'aventure, elle savait que la dénonciation de son oncle l'eût bien vite arrêtée en chemin. Angèle ne se serait pas exposée à ces multiples dangers. La première supposition de Pierre était la bonne ; surprise dans une raffe d'agents, sa nièce était retenue prisonnière dans quelque poste de police. Le cas devenait grave. Cette arrestation constituait pour lui un véritable danger. L'enfant allait subir un interrogatoire dont il ne prévoyait que trop les suites.

A Bruxelles comme à Paris la finesse des juges d'instruction est la même ; pressée de questions, effrayée par l'appareil de la justice, l'enfant se troublerait, et c'est sans difficulté qu'on lui arracherait l'aveu d'où dépendait sa liberté à lui, Pierre Rigaut.

La danse va commencer, n'attendons pas les violons, se dit-il.

En un tour de main il rassembla les quelques hardes qui constituaient tout son bagage, régla sa dépense, et quitta précipitamment l'hôtel garni sans attendre la visite de la police.

Pendant, pour être au courant des événements qui pouvaient se produire, il ne s'éloigna pas tout d'abord ; avant d'abandonner la partie, il voulait avoir la certitude qu'Angèle Rigaut était bien définitivement perdue pour lui.

Dans la même rue, presque en face de la maison garnie qu'il abandonnait comme trop peu sûre, il avisa une sorte de bouge d'où il était facile de surveiller les allées et venues de la rue.

Moyennant une faible redevance, il loua une mansarde, d'où il lui était facile de surveiller ce qui se passait

de l'autre côté de la rue. C'est de cet observatoire improvisé qu'il aperçut l'agent de police envoyé par le Dépôt, sur le conseil de l'interne. Il attendit prudemment qu'il se fut éloigné, et sous le prétexte d'un objet oublié, il se présenta à son ancien garni.

— Vous arrivez cinq minutes trop tard, lui dit le patron en le voyant, on vient d'envoyer du bureau central de police, vous avertir de passer sans retard au Dépôt.

— Au Dépôt, fit-il en réprimant difficilement le tremblement de sa voix... et que m'y veut-on au Dépôt ?

— Il s'agit d'une fillette qu'on a trouvée, inanimée dans la rue et dont on n'a pu reconstituer l'identité... Quelqu'un a cru reconnaître en elle votre enfant...

— Et... elle est morte cette enfant ?

— Non pas... mais la malheureuse n'en veut guère mieux... Courez vite, monsieur Lorin... si réellement c'était votre pauvre fillette pensez donc... Ne perdez pas de temps.

En voyant la précipitation avec laquelle M. Lorin suivit son conseil, le maître de l'hôtel ne se douta pas de l'émotion grande qu'il venait de causer à son exlocataire. Mais si poussé par la curiosité, il l'avait suivi, il eût été par contre bien étonné de le voir prendre un chemin bien différent de celui du Dépôt de la police à Bruxelles. Le lecteur, qui est, lui, au courant des faits et gestes du soi-disant M. Lorin, comprendra sans peine la raison qui le poussait à diriger ses pas d'un tout autre côté que l'endroit où il était si impatientement attendu.

Quand Pierre Rigaut eut mis une bonne distance entre lui et le faubourg d'Ixelles, il fit halte dans le premier café-borgne qu'il rencontra sur sa route. Il s'agissait de prendre sur-le-champ une détermination.

— Rester ici n'est pas prudent, se dit-il ; retourner à Paris ne le serait pas davantage. Le voudrais-je d'ailleurs que j'aurois quelque difficulté à y arriver. Les voyages sont chers... et mon gousset sonne creux. L'essentiel pour l'instant est de disparaître, pour me bien recueillir dans le calme, et laisser le temps aux amis de France, que je vais avertir de ma détresse, de me venir en aide. Or, je ne sais plus quel sage a dit : « On n'est jamais si bien perdu que dans une foule », suivons son excellent conseil. C'est dans un centre ouvrier que je trouverais le plus de sécurité, gagnons un centre ouvrier !

La pénurie de sa bourse l'obligeant à compter avec les frais de voyage, il arrêta son choix sur Charleroi...

Caché sous des habits de porion qu'il se procura à bon compte, Pierre Rigaut vivait depuis un mois, allant et venant entre Mons et Charleroi, trouvant de temps en temps à s'occuper dans les charbonnages, attendant que les amis de France auxquels il écrivait lettres sur lettres voulussent bien répondre à ses appels désespérés. Enfin la réponse si ardemment désirée arriva laconique, mais agrémentée d'un billet bleu aux armes de la banque de France.

« Viens sans retard. Travail urgent, sécurité complète », disait le billet.

Pierre Rigaut, avant de sortir de Belgique, aurait bien voulu savoir ce qu'était devenue sa nièce Angèle. Était-elle morte ? Était-elle guérie ? Qu'était-il advenu de son arrestation ? S'était-elle fait connaître ? L'avait-elle dénoncé ? Autant de questions qui l'intéressaient au plus haut point, mais que la prudence la plus élémentaire lui conseilla de laisser sans réponse.

Il partit donc remettant à plus tard, si les événements



qu'une telle proposition était inconstitutionnelle et qu'il se refuserait à la mettre aux voix.

La Chambre cependant a adopté la proposition ridicule et incomplète des grands réformateurs radicaux. Mais quand on lui a demandé de forcer le cabinet à soutenir devant le Sénat de semblables incohérences, elle a fini par ouvrir les yeux à l'évidence, elle a fini par donner raison à M. Méline contre M. Trouillot. Elle aurait dû commencer par là, et ne pas gaspiller deux séances à émettre un vœu aussi platonique.

Nous voudrions que la leçon pût lui servir et qu'elle renouât désormais au système de manifestations stériles qui fait le fond de la politique radicale. Reconnaissons dans tous les cas, qu'elle a eu le bon sens de ne pas suivre les obstructionnistes jusqu'au bout, et la sagesse de ne pas livrer le pouvoir aux adversaires d'un cabinet qui n'a pas cessé de mériter sa confiance.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 novembre

Le Budget de 1897

La Chambre commence la discussion du Budget de 1897.

M. Doumer a la parole; il établit un long parallèle entre le Budget qui avait été présenté pour l'exercice 1896 et le Budget qui est actuellement soumis au vote de la Chambre.

Il fait remarquer que le budget de 1896 contenait de sérieuses réformes; il réalisait de nombreuses économies, rouvrait le chapitre de l'amortissement, prévoyait une modification importante dans la répartition des impôts, dans lesquels il apportait une plus juste proportionnalité entre les contribuables.

L'orateur regrette que les principes dont s'était inspiré le précédent Cabinet aient été méconnus dans le projet de Budget de 1897.

C'est encore un Budget d'attente qui ne réalise, qui ne prévoit même pas aucune des réformes, depuis si longtemps réclamées par l'opinion publique.

Il insiste sur la nécessité d'aborder enfin ces réformes dont la principale est la réforme des impôts qui actuellement pèsent particulièrement sur les petits.

La base de la réforme, c'est l'établissement de l'impôt sur le revenu.

L'orateur dit qu'avant la fin de la législature c'est une question qui doit être définitivement résolue, et lui et ses amis mettront prochainement la Chambre en demeure de dire quelle est définitivement sa politique sur ce point.

M. Krantz, rapporteur général, répond à M. Doumer.

Il déclare que le projet de Budget de 1897 a tenu le plus grand compte des améliorations que l'on devait constater dans le Budget de 1896, et auxquelles on doit rendre justice. Les économies réalisées sur les divers chapitres des différents ministères ont été maintenues et souvent même augmentées. La dotation de l'amortissement res-

la permettaient, la reprise de ses investigations restées en suspens.

Son arrivée à Paris coïncida avec la déclaration de guerre. Les premiers coups de fusil venaient d'être échangés sur la frontière de l'Est et l'attention générale était toute au prologue du drame qui se préparait sombre et terrible. La nouvelle de nos premiers désastres jetait dans toutes les administrations un désarroi qui devait, hélas! s'accroître encore par la suite. Les divers services des rouages administratifs se désagrégeaient, la surveillance manquait, l'ordre s'effondrait. C'était le commencement de la débâcle qui laisserait bientôt le champ libre à toutes les tentatives criminelles. L'ère de la fange commençait, les bandits de tous rangs relevaient la tête, sûrs de l'impunité.

Ainsi s'expliquaient les mots *sécurité complète*, adressés à Pierre Rigaut par ses anciens complices. On verra tout à l'heure à quel genre de travail ils entendaient se livrer.

Lorsque l'oncle d'Angèle eut fait connaître ses aventures de Bruxelles, l'arrestation de sa nièce, et son départ précipité, on décréta que Jean Lorin, pouvant devenir dangereux un jour ou l'autre, devait passer de vie à trépas.

Mais rassure-toi, mon vieux, dit en gougillant à Pierre Rigaut le chef de la bande, un ancien forçat en rupture de ban qui jouissait, par ses antécédents mêmes d'une grande autorité sur ses camarades, ton exécution ne sera pas douloureuse. Tu vas bonnement, en bon patriote, te faire tuer devant l'ennemi, après avoir eu préalablement le soin d'en prévenir ta gentille petite nièce. Si elle est vivante, d'après ce que tu nous as raconté, cette nouvelle ne peut que lui être agréable. Si au con-

te entière; les réformes mêmes du Budget de 1896 subsistent en principe dans le Budget de 1897.

L'orateur développe brièvement ces considérations et conclut en déclarant que la Chambre peut voter en toute sécurité le Budget de 1897.

La discussion générale est close.

Le Budget de l'intérieur

On aborde alors le budget du Ministère de l'intérieur.

Les crédits votés pour le budget de 1896 se sont élevés à 56,974,298 francs; les crédits demandés par le gouvernement pour 1897 s'élevaient à 57,532,781 francs; ceux proposés par la Commission s'élevaient à 57,433,781 fr., représentant sur 1896 une augmentation de 459,490 francs.

Cette augmentation résulte: 1° des dépenses des élections sénatoriales qui auront lieu en janvier prochain, évaluées à 675,000 francs; 2° d'une majoration de 443,000 francs des crédits destinés à assurer la participation de l'Etat aux dépenses du service des enfants assistés ou moralement abandonnés; 3° d'une majoration de 800,000 francs au chapitre relatif aux établissements de bienfaisance.

Ces différentes dépenses, très supérieures à l'augmentation sur 1896 du crédit total affecté au Ministère de l'intérieur, sont compensées en partie par de notables économies réalisées sur les divers chapitres de ce budget.

M. Le Chevalier, sur le chapitre relatif au matériel de l'administration centrale, se plaint de l'abondance de documents inutiles distribués à la Chambre et au Sénat, ainsi que dans les administrations publiques. Cette critique s'adresse d'ailleurs à tous les ministères.

Il propose à la Chambre de voter une suppression de crédit de 10,000 francs, afin de marquer sa volonté de faire sur ce point des économies.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, répond que tous les documents publiés par le Ministère de l'intérieur l'ont été pour obéir aux indications du Parlement.

L'amendement de M. Le Chevallier combattu par MM. Lasserre, rapporteur, Delbet, Isambert, est repoussé par 302 voix contre 228.

M. Maurice Faure estime qu'il serait cependant utile que l'on opérât quelques économies sur ces impressions. Il propose une réduction de 5,000 francs. Cette proposition est adoptée.

M. Descubes développe sur le chapitre 22 (subventions aux sociétés de tir et de gymnastique), un amendement tendant à porter le crédit de ce chapitre, de 30,000 à 40,000 francs, l'amendement est adopté.

Les chapitres 22 à 26 sont adoptés.

M. Lascombes propose d'augmenter de 80,000 fr. les subventions aux départements pour l'achèvement des chemins vicinaux.

La Chambre adopte l'amendement de M. Lascombes, par 364 voix contre 184.

Les chapitres 32 et 33 sont adoptés.

Un amendement de M. Dutreix, tendant à augmenter de 4,000 francs le chapitre 34, est repoussé par 282 voix contre 242, et le chapitre est adopté sans modification.

Cris: A samedi.

M. Krantz. — Non, à demain.

M. Bovier-Lapierre. — Les séances du vendredi sont consacrées aux lois intéressant les ouvriers. Je propose de maintenir l'ordre du jour.

La motion Bovier-Lapierre est repoussée par 316 voix contre 215.

traire elle a jugé bon de quitter cette vallée de larmes, les autorités bulgares n'en seront pas moins averties de ton décès, et n'auront plus aucune raison pour embêter ce bon Eörin.

Et sur-le-champ on avait rédigé la lettre de Lorin au chef de la police de Bruxelles, lettre que Pierre emporta le soir même pour la jeter à la poste dans une des villes de la frontière de l'Est.

Car chose horrible à noter, toute cette bande de misérables partait rejoindre nos soldats, mais non pas, hélas! pour venir en aide à notre malheureuse patrie en danger. Cette tourbe immonde et sans nom allait grossir le sinistre bataillon des dévaliseurs de cadavres qui suivent les armées en déroute, et s'abattent sur les morts et les blessés comme des corbeaux voraces. C'était là le travail urgent que l'infâme Pierre Rigaut choisissait, au moment où la France blessée, perdant son sang de toutes parts, appelait ses enfants à son secours!

Il est des actions que la plume répugne à dépeindre, l'acte odieux, infâme, criminel, de ces misérables est du nombre. Plein de dégoût, nous éviterons de les suivre dans leur immonde besogne, et nous retrouverons le héros de cette sinistre odyssée quelques années plus tard, faisant partie d'une troupe foraine parcourant à cette époque le nord de la France. Disons en quelques mots comment le frère du forçat, Antoine Rigaut, en était arrivé à se faire saltimbanque.

Lorsque enfin le canon s'était tu, et que la France, succombant sous le nombre des envahisseurs, s'était vue contrainte de courber le front devant les exigences de l'étranger victorieux, lui et ses misérables complices s'étaient hâtés de rentrer à Paris, conduits par leur flair de loup-cervier. La sanglante comédie de la Commune

La suite de la discussion du budget est renvoyée à demain.

Séance du 20 novembre

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. Dutreix, sur le chapitre 36, (subvention à l'Institut des sourds-muets de Paris), demande que le crédit reste fixé au chiffre voté en 1896, c'est-à-dire augmenté de 5.000 fr. sur le chiffre actuellement proposé. Il s'agit, en somme, du budget des déshérités.

M. Maurice Lasserre, rapporteur, regrette d'être obligé de repousser l'amendement.

La Chambre le rejette par 282 voix contre 226.

Les chapitres 36 à 38 sont adoptés.

M. Habert, au chapitre 39, demande que les indigents rapatriés à pied et aux frais des communes, le soient par le chemin de fer.

M. le ministre reconnaît que ces observations sont justes, aussi y fera-t-il droit.

Les chapitres 39 à 55 sont adoptés avec une augmentation de 16.000 francs pour secours aux sociétés de charité maternelles.

M. Dutreix, sur le chapitre 56 (traitement des commissaires de police), propose une réduction de 820.000 francs.

M. Barthou dit que le crédit est nécessaire; il est employé à la police générale et non à des besoins particuliers, et le gouvernement ne peut accepter la réduction proposée par M. Dutreix. (Très bien!)

La prise en considération de l'amendement Dutreix est repoussée par 348 voix contre 175.

Les chapitres 56 à 58 sont adoptés.

M. Vaillant, sur le chapitre 59, (agents secrets de la sûreté générale), demande la suppression du crédit.

L'amendement Vaillant, est repoussé par 350 voix contre 99.

MM. Lamendin et Marcel-Habert font ensuite adopter un amendement tendant à une augmentation de 10.000 fr. de crédit pour frais de rapatriement, afin de permettre de rapatrier un certain nombre de nos nationaux qui sont en Amérique.

Les derniers chapitres du budget de l'intérieur sont votés et la Chambre passe ensuite au budget des services pénitentiaires.

M. Berthet, demande une augmentation de 47.000 fr. pour le maintien de la maison centrale d'Albertville, menacée de suppression, paraît-il.

L'amendement est repoussé.

MM. Leveillé, Berry et Plichon proposent ensuite une augmentation de 20.000 francs de la subvention aux institutions de patronage.

Cet amendement est repoussé par 382 voix contre 134.

La Chambre termine le budget des services pénitentiaires.

On discutera demain le budget des affaires étrangères.

Au Sénat

Le Sénat a repoussé par 212 voix contre 32 la demande de la déclaration d'urgence sur la proposition de la réforme électorale du Sénat.

INFORMATIONS

Conseil de cabinet

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Le conseil s'est occupé de la discussion du budget et des amendements déposés sur les divers budgets spéciaux des dépenses.

M. Hanotaux a informé le conseil que M. de Noailles a signé avec le baron Marshall un arrangement commercial relatif à la Tunisie. Cet arrangement comporte la renonciation de la part de l'Allemagne à tout traité particulier, et notamment aux capitulations.

Au point de vue commercial, l'Allemagne jouira, en Tunisie, du traitement de la nation la plus favorisée, la France exceptée, et les produits tunisiens seront également soumis en Allemagne au régime de la nation la plus favorisée. Ce système est conforme à celui qui a été établi avec l'Autriche-Hongrie, avec la Russie, la Suisse, et qui est l'objet de pourparlers engagés avec d'autres puissances. L'arrangement du 18 novembre sera prochainement complété par une convention d'extradition.

On télégraphie de Vienne: La commission du budget, tenant compte des raisons exposées par le ministre du commerce, a approuvé le crédit de 1.200.000 florins pour la participation de l'Autriche à l'Exposition universelle qui aura lieu à Paris en 1900.

M. Georges Cochery s'est expliqué, mercredi devant la commission du budget sur l'amendement présenté par MM. Charles Roux, Bouge, Plichon, Grunet, Lasserre au projet concernant la réexpédition des monnaies du billon étranger dans leurs pays d'origine, et tendant à décider que les caisses publiques recevront pendant quinze jours les sous étrangers, afin de permettre à ceux qui en ont reçu, de bonne foi, de s'en débarrasser.

Le ministre des finances a déclaré qu'il ne pouvait accepter cet amendement, dont l'adoption créerait un précédent dangereux. Au surplus, il a fait observer que, grâce aux mesures qu'il avait prises, notamment en inondant de billon français les villes où elle a plus particulièrement sévi, la crise des sous étrangers était actuellement à peu près terminée.

M. Cochery a ajouté que dans ces conditions, la mesure proposée par l'amendement ne profiterait qu'aux spéculateurs qui ont ramassé le billon étranger avec 15 et 20 0/0 de rabais.

Après le départ du ministre, la commission a renvoyé la discussion à vendredi.

L'exposition de 1900

On télégraphie de Vienne: La commission du budget, tenant compte des raisons exposées par le ministre du commerce, a approuvé le crédit de 1.200.000 florins pour la participation de l'Autriche à l'Exposition universelle qui aura lieu à Paris en 1900.

Les sous étrangers

M. Georges Cochery s'est expliqué, mercredi devant la commission du budget sur l'amendement présenté par MM. Charles Roux, Bouge, Plichon, Grunet, Lasserre au projet concernant la réexpédition des monnaies du billon étranger dans leurs pays d'origine, et tendant à décider que les caisses publiques recevront pendant quinze jours les sous étrangers, afin de permettre à ceux qui en ont reçu, de bonne foi, de s'en débarrasser.

Le ministre des finances a déclaré qu'il ne pouvait accepter cet amendement, dont l'adoption créerait un précédent dangereux. Au surplus, il a fait observer que, grâce aux mesures qu'il avait prises, notamment en inondant de billon français les villes où elle a plus particulièrement sévi, la crise des sous étrangers était actuellement à peu près terminée.

M. Cochery a ajouté que dans ces conditions, la mesure proposée par l'amendement ne profiterait qu'aux spéculateurs qui ont ramassé le billon étranger avec 15 et 20 0/0 de rabais.

Après le départ du ministre, la commission a renvoyé la discussion à vendredi.

VIEUX SOLDATS

Extrait d'un article du général Lambert dans le *Matin*:

On n'a peut-être pas assez fait ressortir l'épopée, récente et presque incroyable, de ces quatre tirailleurs conduits par leur caporal, qui, après la campagne, n'ont pas voulu être rapatriés, et au moment d'être embarqués, se sont échappés de Tamatave, pour retourner en Emyrne.

— Voilà, dira-t-on, un bel acte d'indiscipline, et si c'est là l'exemple que vos professionnels doivent donner aux conscrits...

Attendez: Entre Tamatave et Tananarive, la contrée, hélas! est remplie de Fahavalo. Nos tirailleurs les ont vus et dans leur naïve jугоote, se sont dit (je crois entendre leur jargon): et revenait se cacher au Cateau, épiant le moment propice de se trouver seul avec sa nièce...

La malheureuse faillit s'évanouir en reconnaissant Pierre Rigaut; atterrée, elle demeura sans voix.

— Bonjour, Angèle! répéta-t-il. C'est là toute la joie que tu ressens en retrouvant ton oncle... c'est pas gentil ça! Enfin mettons que c'est le bonheur qui te coupe la parole et n'en parlons plus... Je ne te raconterai pas ma vie depuis que nous ne nous sommes pas vus cela sans doute ne te charmerait pas... pas plus que je ne te demanderai de me conter la tienne... Je vois que tu as su faire ton chemin toute seule et je t'en félicite... Malheureusement, moi, je n'ai pas eu la chance... Mes habits te disent suffisamment que je n'ai rien de commun avec les Rothschild... Or dans les familles unies, il est d'usage de s'entraider... J'aime à croire que Mme Desormes, la propriétaire de l'importante, flatte doucement j'aperçois ici les bâtiments, n'oublira pas son oncle malheureux.

Toujours sans répondre, elle regarda anxieuse autour d'elle.

— C'est juste, tu as peur qu'on s'étonne de voir un homme si mal vêtu causer familièrement avec une dame notable du pays! Rassure-toi!... je serai bref...

Il continua:

— Je comprends que la fille d'Antoine Rigaut, ne tienne pas à présenter son oncle dans sa nouvelle famille... Celle-ci pourrait commettre certaines indiscretions susceptibles de troubler son bonheur... Aussi ce que je te demande... ce que je veux, tu m'entends bien, Angèle Rigaut, est-il beaucoup plus simple...

(A suivre.)



« Pourquoi nous renvoie-t-on ? Il y a encore moyen de se battre par là. Allons dire cela au général. » Et ils se sont enfuis, mais vers le danger ? Désertion d'une espèce rare.

Les voilà donc partis, tous les cinq pour Tananarive, emportant des vivres pour deux jours et double ration de cartouches. Ils ne s'attardèrent pas auprès des postes français ; mais, dans leur course agile, ils font le coup de feu avec les insurgés. Après mille fatigue et mille embuscades, ils parviennent au plateau de l'Iméria. Une bande les assaille, la nuit. La bande est forte de deux mille hommes et ils sont cinq ! Mohamed ben Mohamed, le caporal, ne s'émeut pas. Il dispose ses colonnes d'attaque et récite tous les commandements de sa théorie. — Pour défilé, colonne en avant, guide à droite. — Doucement, la quatrième compagnie ! — Premier bataillon en avant ! — Première batterie, commencez le feu !

Le tout, entrecoupé de cris sauvages poussés par les quatre complices avec accompagnement « boum-boum ». Les Fahavalo se croient attaqués par toute une armée. Ils ne se sentent pas en nombre... Ils s'enfuient devant quatre hommes et un caporal, laissant bon nombre des leurs sur le champ de bataille, car on a tiré dans le tas et tous les coups ont porté, malgré l'obscurité.

Nos vainqueurs arrivent, sains et saufs, à Tananarive, l'oreille un peu basse, en dépit de leurs exploits.

Le général Voyron a appris leur odyssée ; il les accueille les sourcils froncés.

— Vous méritez, dit-il, d'être fusillés, pour avoir abandonné votre poste devant l'ennemi ; mais, à raison de votre bravoure, je vous fais grâce. — Nos Arabes saluent et remercient. « Un instant, ajoute le général, je vous garde ici et je vous attache à mon escorte. » Nouveau salut militaire, suivi de gambades et de fantasias.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Enregistrement

M. Boutarel, de Luzèch, admissible au concours de 1896, est nommé surnuméraire de l'enregistrement des Domaines et du timbre, à Cahors.

M. Bouchet, receveur de l'enregistrement, précédemment nommé au bureau de Stennoord (Nord), est maintenu à Martel.

Contributions indirectes

M. Sicard, receveur des contributions indirectes à Saint-Céré est nommé à Lalinde (Dordogne).

Obsèques

Mercredi matin, ont eu lieu, à Cahors, les obsèques de M. Caussanel, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Un public nombreux, parmi lequel nous avons remarqué le colonel, les officiers du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie et les officiers en retraite en résidence à Cahors, assistaient à cette cérémonie.

Nous envoyons nos plus sympathiques et cordiales condoléances à la famille de M. Caussanel, si éprouvée en cette circonstance.

Surveillance, Police et Exploitation de la pêche dans les cours d'eau navigables

Un décret décide que la surveillance, la police et l'exploitation de la pêche dans les cours d'eau navigables et flottables non canalisés, qui ne se trouvent pas dans les limites de la pêche maritime, ainsi que la surveillance et la police de la pêche dans les rivières, ruisseaux et cours d'eau non navigables ni flottables, sont placées dans les attributions du ministre de l'agriculture et rattachées à l'administration des forêts.

La pisciculture est également rattachée au ministère de l'agriculture.

Retraite en musique

La retraite en musique suivra ce soir l'itinéraire suivant :

Départ de la caserne Bessières, rue des Cadourques, avenue de la Gare, rue du Lycée, boulevard Gambetta, rue Fénelon, place de la Préfecture, rue de la Liberté, boulevard Gambetta.

Velo-sport cadurcien

MM. les membres du conseil d'administration du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu mardi prochain 24 novembre, au siège du club (café Tivoli).

Nos compatriotes à Nouméa

A l'occasion du Quatre-Septembre, les enfants du Lot établis en Nouvelle-Calédonie, se sont réunis pour fêter la proclamation de la République, loin de la Mère-Patrie.

MM. Brunjoul et Savoie, conseillers généraux, Clément et Vincent, conseillers municipaux, assistaient à cette petite fête intime et patriotique.

La salle du banquet était ornée des armes de la ville de Cahors et de cartouches portant les noms de Clément-Marot, Fénelon, Murat, Marbot, Bessières Champollion, de Verninac-Saint-

Maur, général Cavaignac, Canrobert et Gambetta.

La présidence du banquet a été dévolue à M. Rémy de Cahors, ancien maire de Nouméa, qui a remercié l'assistance de l'honneur qu'elle lui faisait.

Les convives, au nombre de 18, ont fait le plus grand honneur au menu, composé de façon Quercynoise, par M. Laplagne, de Martel, où nous remarquons les plats suivants : Patés de foies gras aux truffes de Quercy ; — Poissons du Lot et du ruisseau de Vers ; — Tripes à la Margoutelle ; — Canelons à la Cadurcienne ; Civet de lapins des bois d'Aynac ; — Petits pois verts des plaines de la Dordogne ; Salade de l'île de Cabessut ; — Dinde truffée à la Souillagaise ; — Fraises de Bégous au Champagne ; — Pâtisserie de Cahors, Gourdon et Monteur ; — Vins des côtes du Lot et vins blancs assortis.

Au dessert, lorsque le champagne a commencé à couler, le président a porté, aux acclamations de tous, un toast à la République une et indivisible, aux sénateurs et aux députés du Lot.

M. Armand de St-Céré, a débité une jolie poésie patoise, qu'il avait composée pour la circonstance.

M. Laplagne a rappelé, en quelques paroles vibrantes, la vie des hommes illustres originaires du Lot ; ensuite il a fait appel à la solidarité de tous et a proposé, aux acclamations générales que l'on se réunisse tous les ans à pareille époque pour resserrer les liens qui unissent des compatriotes ; aux applaudissements des convives il a porté un toast au Conseil Général du département.

M. Constant, entrepreneur, parle avec chaleur des excellents travailleurs du Quercy et boit au Maire et à la Municipalité de Cahors.

M. Fournet, dans une vigoureuse improvisation, parle avec enthousiasme des sites pittoresques qui entourent l'ancienne Divona ; il rappelle en termes humoristiques la bonté et la saveur appréciée partout, des produits de notre vieux Quercy et regrette de ne pas posséder la lyre et l'érudition des jeunes écrivains et poètes qui révélaient tous les jours au pays natal, pour retracer les merveilles qui font l'orgueil des originaires du Lot. Notre compatriote termine en levant son verre en l'honneur de cette brillante jeunesse du département qui, dans les arts, dans les lettres, dans l'armée, dans le journalisme et dans l'administration, a su conquérir une place remarquable. (Salve d'applaudissements.)

La fin du repas a été agrémentée de chansons, romances et monologues où les accents du terroir tenaient la première place.

Au moment du départ, MM. Laudes, de Soucirac ; Lafon, de Castelnaud ; Julien, de Figeac et Laplagne, de Martel, organisateurs de cette fête, ont reçu les félicitations de leurs compatriotes pour leur heureuse initiative et la réussite de cette première réunion de famille de Lotiens, qui se sont donné rendez-vous à l'année prochaine.

Envois d'argent par mandats

Comme complément à la mesure qui a réduit le tarif des bons de poste et créé des nouvelles coupures de 6, 7 et 9 fr., M. Henry Boucher, ministre du commerce, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant réduction du droit appliqué aux envois d'argent par mandat poste.

Ce projet de loi substitue au droit proportionnel de 10/0 le tarif dégressif suivant : 5 centimes par 5 francs ou fraction de 5 francs jusqu'à 20 francs ; 25 centimes de 20 fr. 01 à 50 francs ; 50 centimes de 50 fr. 01 à 100 francs ; 75 centimes de 100 fr. 01 à 300 francs ; 1 fr. de 300 fr. 01 à 500 fr. ; au-dessus de 500 francs, 1 franc pour les premiers 500 francs, et 25 centimes en sus par 500 fr. ou fraction de 500 francs excédent.

Sans modification sensible pour tous les envois inférieurs à 25 francs, qui bénéficient déjà d'un tarif extraordinairement réduit, et pour lesquels on pourra désormais utiliser avec avantage les bons de poste, ce mode de tarification comporte une réduction considérable pour tous les envois de sommes supérieures ; 25 centimes au lieu de 50 centimes pour mandats de 50 francs ; 75 centimes au lieu de 3 francs pour ceux de 300 francs.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les deux Gosses

Salle de drame, jeudi soir dans notre théâtre, où la troupe Chartier donnait *Les deux Gosses*, de M. Pierre Decourcelle : parterre et paradis complets, premières vides.

Nous nous y attendions. Nous n'essayerons pas d'analyser ici *Les deux Gosses*, la place nous manquerait. Constatons seulement que ce drame est bien construit et que l'intérêt y va toujours croissant et terminons en adressant nos félicitations à tous les artistes qui ont rempli leurs rôles à l'entière satisfaction du public.

Le Cirque Corrado à Cahors

Ce soir, sur la place de la République, débuts du Cirque Corrado.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 21 novembre 1896.

Naissances

Rigal, Joséphine, quai Champollion, 7. Rolland, Jeanne, rue St-Priest, 8. Decremps, Georges, rue Coty, 6. Bernard, Raymond, rue Jean Caviolle, 1.

Décès

Coudine, Anne, ép. Nardot, 67 ans, rue St-André, 3. Guiraudet, Françoise, 36 ans, à Cabessut-Haut. Sauret, Baptiste, 69 ans, rue du Port-Bullier, 23. Caussanel, Amand, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, 69 ans, rue St-Barthélemy.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME des 19 et 22 Novembre 1896

De 3 à 4 heures

Le Torpilleur (P. R.) L. Chic. Don Pasquale (Ouvverture) Donizetti. La Favorite (Fantaisie) Donizetti. La Traviata (Fantaisie) Verdi. Marche du Songe Mendelssohn.

Mauvais temps

On ne peut pas dire que saint Martin ait bien fait les choses cette année ; depuis sa fête nous avons eu un temps humide et glacial qui nous promet de la neige pour bientôt. Beaucoup d'ensemencements de céréales restent encore à faire, et quantité de cultivateurs n'ont pas achevé d'arracher leurs pommes de terre.

Un rédacteur de la Patrie étant allé consulter ces jours derniers l'Observatoire de Paris sur la situation météorologique a reçu la réponse suivante :

— Par suite des fortes dépressions atmosphériques qui se sont produites en Ecosse et en Belgique et dont nous subissons le contre-coup à Paris, il est plus que probable que nous aurons encore quelques jours de pluie. Cependant, du moins en ce qui concerne le mois de novembre, il n'y a pas encore lieu de s'effrayer, la moyenne enregistrée par nos pluviomètres n'a pas encore été atteinte. Par exemple, il n'en a pas été de même en octobre, où la normale, qui est de 60 à 65 centimètres, a été fortement dépassée. Nous avons, en effet, 149 millimètres 8 d'eau, ce qui est énorme, et en remontant à l'année 1750, époque à laquelle on a commencé à enregistrer les observations météorologiques, on ne trouve pas un mois aussi pluvieux que celui d'octobre 1896.

— Et la température ? — La température est inférieure à la normale de 5 degrés environ. Ce matin, à neuf heures, nous avons eu 1° 4 et il se pourrait que demain à la même heure nous eussions 0. — Alors, il n'y aura plus de pluie ? — Non, en effet, mais elle sera remplacée par la neige. — C'est toujours du mauvais temps, toujours de la boue.

Utilisation des feuilles mortes

Quand vous verrez tomber les feuilles mortes, utilisez-les. Le cultivateur qui les ramasse pour en faire de la litière ne perd pas son temps. Au jardin, elles ne rendent pas moins de service qu'à la ferme : avec ces feuilles on peut faire une couche capable de donner une chaleur élevée et durable. On en fait surtout des abris imperméables à la gelée pour les plantes qui doivent passer l'hiver en pleine terre ; à ce titre, elles sont particulièrement utiles dans le potager.

Quand on dispose d'une quantité suffisante de feuilles, il n'est pas nécessaire de lier des salades pour les faire blanchir ; sous un lit de feuilles, elles blanchissent parfaitement, défont les grands froids et ne pourrissent pas.

Au lieu de mettre les céleris en fosse, ce qui nécessite une main d'œuvre assez longue et rend la récolte difficile par les temps de grande gelée, couvrez-les de feuilles ; ils blanchiront aussi bien que s'ils étaient sous terre, et vous pouvez les faire arracher sans peine en tout temps.

Les microbes

On s'est occupé tout dernièrement, à l'Institut, du microbe des perroquets.

Ces oiseaux-là occasionnent, quand on vit trop familièrement avec eux, ou qu'on les baise et qu'on les caresse, ce que les médecins appellent le *psittacose*, qui n'est autre qu'une pneumonie infectieuse.

Cette maladie est épidémique. Déjà les savants nous avaient prévenus contre les caresses des chiens ; maintenant, il paraît que le lapin est un animal éminemment dangereux, peu d'animaux contiennent plus de microbes que cet animal-là, dangereux pour les deux sexes, pour le faible principalement.

Comme conclusion, l'on peut dire : *Cave canem, cave arem* et surtout *cave lapin*.

Puy-l'Evêque

Sur l'initiative de M. Vayssières, directeur du cours complémentaire, des cours et conférences pour les adultes vont être organisés.

Voici comment ils fonctionneront : Chaque semaine, le lundi et le mercredi, à 8 heures du soir, des cours de français, histoire, calcul, géométrie, etc., seront faits par les soins de MM. les instituteurs, dans une salle de l'école.

Le samedi, une conférence aura lieu dans une des salles de la mairie, à la même heure. Les conférences seront faites par diverses personnalités de notre localité. M. le receveur de l'enregistrement traitera du droit usuel ; M. le

percepteur, des impôts directs ; M. le receveur des contributions indirectes, des impôts indirects ; M. le conducteur des ponts et chaussées des voies de communication, études topographiques, etc.

Les cours et conférences commenceront le premier lundi de décembre.

Lagardelle

Dimanche prochain, 22 novembre, à 2 heures du soir, M. Drouhaut, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Lagardelle.

Sujet de la conférence : Traitement des maladies cryptogamiques de la vigne ; vinification.

Gourdon

M. Brissaud, ingénieur hydrographe à Poitiers, est venu à Gourdon ces jours derniers pour étudier l'importante question de l'eau. Accompagné de notre administration municipale, il s'est transporté à Janis pour examiner cette source et celles des environs.

Nous apprenons que son impression a paru bonne, mais il serait imprudent de se prononcer avant que ce savant technicien ait dit ce qu'il en pensait dans le rapport qu'il fournira probablement à la municipalité de notre ville. Attendons et espérons.

Souillac

Voici les cours pratiqués à la foire du 19. Bœufs, de 38 à 40 fr. ; moutons, de 35 à 38 fr. pores, de 28 à 29 fr.

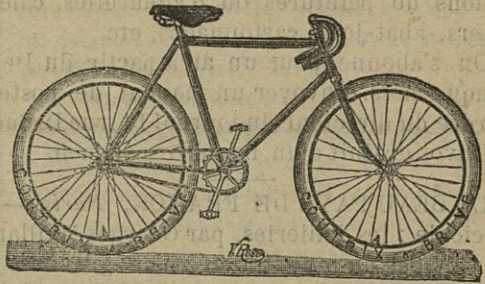
Le caractère de la foire est la baisse continue des pores, qui terminent à 27 fr. et celle des noix qui se cotent entre 10,50 et 11 fr.

La truffe n'a pas encore son parfum ni sa maturité. Tout le marché s'est vendu entre 7 et 8 fr. le kilo, mais la baisse est à prévoir.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, brouilleries chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULIE D'OR



H. FABRE 10, RUE DE LA MAIRIE, 10 CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE

Achat de Matières Or, Argent et Platine Travaux soignés. — Prix modérés On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS Marque déposée « CRISTAL DIAMANT » Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Voici quelques-unes des indispositions, dont les mille personnes qui ont donné attestations déclarent avoir été délivrées par les Pilules Suisses : maux de tête, maux d'estomac, gotte, rhumatisme, migraine, névralgie, etc.

FÉLIX FRÈRES, 18, rue Séguier, PARIS GUÉRISON RADICALE DES HERNIES (descentes) par le BANDAGE OBTURATEUR des Spécialistes FÉLIX FRÈRES.

Dans un but de vulgarisation humanitaire de cette ingénieuse découverte dont s'occupe aujourd'hui tout le monde savant, Monsieur Félix, docteur de l'Institut herniaire, recevra à Villefranche, mercredi 25 novembre, hôtel de France ; Cahors, jeudi 26, hôtel de l'Europe ; Brives, vendredi 27, hôtel de Bordeaux ; Souillac, samedi 28, hôtel des Ambassadeurs ; Ussel, dimanche 29, hôtel du Dauphin ; Guéret, lundi 30, hôtel St-François, M. Félix, revient en avril.



Bibliographie

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de modes enfantines, 14, rue Drouot, Paris. Abonnements : Paris et départements, un an, 6 fr. ; union postale, 7 fr. Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Cette publication contient, outre huit pages de texte, des renseignements sur les modes d'enfants, de nombreuses illustrations et une gravure sur acier colorée à l'aquarelle, concernant les modes enfantines, un patron imprimé recto et verso ou un patron découpé. Le numéro 60 centimes, franco, 65 centimes. Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

JOURNAL DES DEMOISELLES et *Petit Courrier des Dames*, édition bi-mensuelle, couverture verte, 14, rue Drouot, Paris ; paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la mode et les toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'édition bi-mensuelle chamois.

Cn an : Paris, 16 fr. ; départements, 19 fr. ; union postale, 22 fr.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'édition chamois, elle donne en outre : 1<sup>o</sup> 18 gravures coloriées de modes, de travaux de fantaisie ou d'ameublement ; 2<sup>o</sup> 6 albums d'ouvrages de fantaisie ; 3<sup>o</sup> Environ 100 Patrons découpés et imprimés ; 4<sup>o</sup> feuille de broderies pour lingerie. On a ainsi reçu, à la fin de l'année : 36 gravures coloriées de Modes et de travaux, environ 200 patrons découpés et imprimés, musique, 12 planches de tapisserie ou petit travaux en couleurs, 18 albums de travaux contenant environ 100 dessins de broderies et modèles, alphabets, imitations de peintures ou d'aquarelles, calendriers, abat-jour, cartonnages, etc.

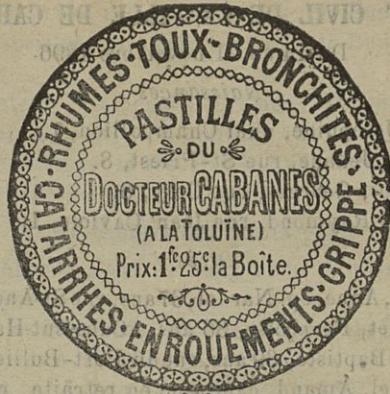
On s'abonne pour un an à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à l'ordre du directeur du journal 14, rue Drouot. Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LE BEAU PAYS DE FRANCE, Paris. — 5<sup>e</sup> fascicule : les Tuileries, par Georges Maillard, seize pages de texte illustrées de gravures en couleurs et en noir, avec un hors texte en couleurs, d'après un aquarelle de Malteste.

Envoi d'un fascicule contre 60 centimes en timbres-poste adressés à la Bibliothèque universelle en couleurs, 6 et 8, rue Duguay-Trouin.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 19 novembre. — V<sup>ss</sup>e Nacla : Chronique mondaine. — Com' Bou-Said : le régiment qui passe. Jean Aicard : Notre-Dame-d'Amour (suite). — Pierre Sales : La Fée du Guildo (suite). — Constant Améro : Miliza (suite). — Charles Leroy : Un genre à l'essai (suite). — Léon Tolstoï : Napoléon et Alexandre (suite). — Dr Health : Causerie du docteur.

**ALAMBIC EGROT**  
A BASCULE. — EAU-DE-VIE, 1<sup>er</sup> JET sans repasso.  
FRANCO CATALOGUE KLUSTRE  
EGROT, 19-21-23, Rue Nithis, Paris



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

DEPOT PH<sup>o</sup> DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

ALMANACH UNIVERSEL

1897

Le Père la Charrue

J'ai deux grands bœufs dans mon étable. Pierre Dupont.



Se vend à CAHORS : Chez Jean LARRIVE, fils aîné 16, Rue de la Liberté

Pour le prix de Fr. 7.25 contre remboursement, vous recevez un superbe Accordéon à Concert avec mes nouveaux claviers avec pitons de spirales, qui ont été brevetés en tous les pays. Je garantis, qu'ils ne seront jamais perclus ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet instrument a 10 touches, 40 voix larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complète, 2 soufflets doubles et très-fort, 2 fermetures, ceclises du double assortis et avec coins nickel. 35 cm. grand. Méthode pour apprendre jouer par soi-même et emballage gratis. Port. Fr. 1.25, Henri Suhr, à Neuenrade, Allemagne.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1896)

De Paris à Toulouse		17	5	21 (1)	35	1125-1131
		OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS	départ.	3 <sup>h</sup> 10 <sup>s</sup>	10 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 50 <sup>s</sup>	11 15 <sup>s</sup>	—
BRIVE	arrivée.	6 40	6 34	5 11	10 32	7 <sup>h</sup> 6 soir
Gignac-Cressensac	départ.	6 50	7 1	5 23	1 10	7 43
SOUILLAC	arrivée.	7 27	—	—	1 47	8 3
SOUILLAC	départ.	7 47	7 37	5 59	2 7	8 18
CAZOULÈS	arrivée.	8 1	7 38	6	2 12	8 25
Lamothe-Fénélon	départ.	8 2	—	—	2 19	8 26
Nozac	départ.	8 17	—	—	2 21	8 41
GOURDON	départ.	8 27	—	—	2 36	8 51
Saint-Clair	départ.	8 40	8 3	6 24	3	9 5
Dégagnac	départ.	8 50	—	—	3 10	9 15
Thédirac-Peyrilles	départ.	9 2	—	—	3 22	9 27
Saint-Denis-Catus	départ.	9 13	—	—	3 32	9 38
Espère	départ.	9 24	—	—	3 44	9 49
CAHORS	arrivée.	9 33	—	—	3 53	9 58
CAHORS	départ.	9 45	8 39	7	4 5	10 10 soir
Sept-Ponts	départ.	Exp. 9 59	8 45	7 10	4 14	7 25
Cieurac	départ.	10 9	—	—	4 25	7 37
Labenque	départ.	10 23	—	—	4 40	7 54
Caussade	départ.	10 30	—	—	4 48	8 3
MONTAUBAN	arrivée.	11 37	9 47	8 10	6 3	9 22
MONTAUBAN	départ.	11 h. 52 midi 2	10	8 18	6 20	—
TOULOUSE	arrivée.	11 h. 39 midi 14	10 30s.	8 59	7 43	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3<sup>e</sup> cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 24.

De Toulouse à Paris

De Toulouse à Paris		16	1140-1128	26	1126	1136	40
		EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
		1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE	départ.	2 <sup>h</sup> 43	3 15	8 <sup>h</sup> 48	—	9 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN	arrivée.	3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7
MONTAUBAN	départ.	3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30
Caussade	départ.	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
Labenque	départ.	—	5 53	—	—	11 33	8 50
Cieurac	départ.	—	6 2	—	—	11 33	8 59
Sept-Ponts	départ.	—	6 14	—	—	11 33	9 11
CAHORS	arrivée.	4 38	6 22	9 51	—	11 33	9 19
CAHORS	départ.	4 48	6 38	9 57	6 14	—	9 30
Espère	départ.	—	6 52	—	6 14	—	9 42
Saint-Denis-Catus	départ.	—	7 6	—	6 27	—	9 55
Thédirac-Peyrilles	départ.	—	7 19	—	6 42	—	10 8
Dégagnac	départ.	—	7 28	—	6 51	—	10 17
Saint-Clair	départ.	—	7 38	—	7	—	10 26
GOURDON	départ.	5 30	7 53	10 37	7 17	—	10 40
Nozac	départ.	—	8 2	—	7 26	—	10 49
Lamothe-Fénélon	départ.	—	8 11	—	7 36	—	10 58
CAZOULÈS	arrivée.	—	8 23	—	7 48	—	11 10
CAZOULÈS	départ.	—	8 24	—	7 49	—	11 11
SOUILLAC	arrivée.	5 51	8 31	10 58	7 57	—	11 18
SOUILLAC	départ.	5 55	8 36	10 59	8 4	—	11 22
Gignac-Cressensac	départ.	—	9 6	—	8 36	—	11 51
BRIVE	arrivée.	6 31	9 40s.	11 35	9 11m.	—	12 23
BRIVE	départ.	7	—	11 44	—	—	12 49
PARIS	arrivée.	4 37mat	—	8 40m	—	—	11 23mat

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 29	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30
Mercuès	6 43	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 47	—	6 48
Parnac	6 54	1 15	6 56
Luzoch	7 3	1 22	7 2
Castelfranc	7 13	1 35	7 15
Arr' Prayssac	7 16	—	7 18
Puy-l'Evêque	7 25	1 46	7 28
Duravel	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 49	2 13	7 54
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50s	11 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 38
BORDEAUX. — D.	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 20	3 1	9 10
Fumel	8 53	3 7	9 16
Soturac-Touzac	8 49	3 19	9 26
Duravel	8 55	3 28	9 35
Puy-l'Evêque	8 59	3 37	9 40
Arr' Prayssac	9 6	—	9 47
Castelfranc	9 12	3 51	9 53
Luzoch	9 22	4 4	10 3
Parnac	9 31	4 14	10 11
Arrêt Douelle	9 36	—	10 16
Mercuès	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 37	1 <sup>h</sup> 27	6 <sup>h</sup> 27
Capdenac	7 46	1 35	6 36
Arcambal	7 57	1 47	6 46
Vers	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry	8 15	2 4	7 2
Conduché	8 28	2 17	7 14
St-Cirg, halte	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 53	2 41	7 35
Cajarc	9 7	2 55	7 47
Montbrun, hal.	9 18	3 6	7 57
Toirac	9 28	3 16	8 6
Lamadolène	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	1 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 19
Lamadolène	7 55	1 28	6 31
Toirac	8 6	1 38	6 43
Montbrun, hal.	8 14	1 43	6 52
Cajarc	8 26	1 55	7 3
Calvignac, hal.	8 36	2 6	7 14
St-Martin-Lab.	8 46	2 14	7 25
St-Cirg, halte	8 54	2 23	7 34
Conduché	9 3	2 30	7 41
Saint-Géry	9 17	2 42	7 56
Vers	9 22	2 54	8 1
Arcambal	9 30	3 1	8 7
Capdenac, halte	9 40	3 11	8 17
CAHORS. — A.	9 48	3 19	8 24

**VIN DE VIAL**  
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA  
Aliment physiologique complet  
Anémie — Convalescence  
Pertes des forces — Langueur — Inappétence  
Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.  
Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**  
A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 P. CUIVRE JAUNE — 32 P. CUIVRE ROUGE  
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

**BONS EXPOSITION 1900**  
pay. 2 fr. par mois pendant un an.  
N<sup>o</sup> des titres envoyés de suite donnant droit entier, à partir du 1<sup>er</sup> versement, à la totalité des lots dont plusieurs de 500,000 fr. Titres à disposition du client, sécurité absolue. Envoyez mandat-poste. Tirage proch. 25 novembre. **MORIN**, 23, chaussée d'Antin, Paris.

**LE GOURMET**  
REVUE DE CUISINE PRATIQUE  
Abonnement pour un an :  
France ..... 5 fr.  
Etranger..... 6 fr.  
On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.  
Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

**PIANOS MUSIQUE & ORGUES**  
Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852  
**Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues**  
SUCCESSEUR  
2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux  
LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année  
PIANOS ENTièrement NEUFS  
Rendus franco chez le client. Accord gratuit  
Vente, Location, Echange, Accords, Réparations  
Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS  
Le propriétaire-gérant : LAYTOU.